

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Décision N°01-2023	MOYENS GÉNÉRAUX MARCHÉ PUBLIC DE SERVICE ▪ Marché n° CCAS 2023-03 – Contrat de maintenance des progiciels SONATE MOBILITE OPUS et SONATE OPUS
-------------------------------	--

Le Président,

VU le Code de la commande publique ;

VU le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2122-22 ;

VU la délibération du Conseil d'administration n°20.12.02 en date du 09 décembre 2020, portant sur les délégations du Conseil d'administration au Président, en termes de « marchés publics », en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'inscription faite au Budget du CCAS ;

VU la proposition de contrat faite par la société ARPEGE ;

CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier ;

Prend la décision suivante :

- Article 1. **CONFIE** dans le cadre d'un marché 2023-03 le contrat de maintenance des progiciels SONATE MOBILITE OPUS et SONATE OPUS, à la société ARPEGE, 13 rue de la Loire, CS 23619, 44236 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE CEDEX.
- Article 2. **PRECISE** que le coût annuel de la redevance est de 2 353,06 € hors taxes.
- Article 3. **PRECISE** que le contrat est conclu pour une durée initiale d'un an à compter du 01/01/2023, qu'il sera renouvelé tacitement par période d'un an, sans pouvoir excéder 5 ans.
- Article 4. **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à l'exécution de cette décision.
- Article 5. **CHARGE** Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière municipale de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique et affichée. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil d'administration du CCAS de la Ville de Clisson.

Clisson, le 25 janvier 2023

Xavier Bonnet
Président

Décision transmise en Préfecture le
01 FEV. 2023
Et affichée le
09 FEV. 2023



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché n. CCAS 2023-03 - Contrat de maintenance des progiciels SONATE MOBILITE OPUS et SONATE OPUS

Date de transmission de l'acte : 01/02/2023

Date de réception de l'accusé : 01/02/2023

de réception :

Numéro de l'acte : DEC01-2023 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 044-264401555-20230125-DEC01-2023-CC

Date de décision : 25/01/2023

Acte transmis par : Florence GROLIER

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.10. marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA)